

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-155
Séance du 30 août 2023

**Objet : désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées
BI 158 et BI 159**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées BI 158 et BI 159

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 al.1 et L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 qui dispose que le domaine public d'une personne publique [...] est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public,

Considérant que les parcelles cadastrées BI 158 et BI 159, d'une superficie totale de 1.263m², sont la propriété de la Commune de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies, dans la mesure où l'ensemble des locaux est inoccupé depuis plusieurs mois,

Considérant que le déclassement de la parcelle susmentionnée poursuit un but d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 23 août 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées BI 158 et BI 159, constituant d'anciens locaux professionnels, celle-ci étant justifiée par l'interruption de toute mission de service public et par l'absence d'usage direct par les usagers,
- d'approuver leur déclassement du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal en vue de leur aliénation,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à l'urbanisme, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 SEP. 2023**
et publié le **05 SEP. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

